



Peut-on transformer une association loi 1901 en entreprise ?

Peut-on transformer une association loi 1901 en entreprise ? Dans quels cas cette opération est-elle possible et quelles sont les démarches ?

Il n'est **pas possible** de transformer une association loi 1901 en entreprise.

Les seules **exceptions** concernent la transformation de l'association en **GIE** (groupement d'intérêt économique), en **SCOP** (société coopérative de production) ou en **SCIC**.

Voir notre article dédié à la transformation d'une association en coopérative.

Pourquoi est-il impossible de transformer une association en entreprise ?

La transformation est impossible du fait de la **différence d'objet** et de la différence de mode de gouvernance.

En effet, alors que l'association suppose la mise en commun de connaissances ou d'activités dans un but non lucratif, la société a pour objet la réalisation et le partage de bénéfices.

Comment contourner l'interdiction ?

Première solution : transférer l'activité.

S'il n'est pas possible de transformer une association en entreprise, il est toutefois possible de **transférer l'activité d'une association** vers une société ou une entreprise individuelle. Cela se traduit :

- par la vente des équipements et autres éléments matériels au prix du marché,
- par la vente des éléments immatériels selon une estimation réalisée par un expert : marque, clientèle, **fonds de commerce**. Attention, l'estimation doit être incontestable ; elle pourra faire l'objet d'une réévaluation par un contrôleur fiscal.

Cette solution présente l'inconvénient d'avoir à investir de l'argent pour acquérir les biens. Si l'association est dissoute par la suite, son patrimoine devra être donné à une autre association et ne pourra donc pas être récupéré.

Deuxième solution : garder l'association pour exercer l'activité lucrative.

Il est tout à fait possible pour une association d'exercer une **activité lucrative**. En effet, si l'association intervient sur le marché comme n'importe quelle autre entreprise, elle est considérée comme lucrative et sera soumise à la même législation et aux mêmes impôts qu'une entreprise classique. Dans ce cas, l'association peut demander un numéro de **Siren** auprès du CFE du greffe du tribunal de commerce.

*Voir aussi notre article : **Se rémunérer avec son association.***

Troisième solution : l'association crée une entité commerciale.

Une association a tout à fait le droit de créer une société commerciale filiale, de laquelle elle serait l'associée unique. L'association peut donc choisir d'héberger son activité lucrative au sein de cette société.

Quatrième solution : coupler l'activité de l'association avec une entreprise.

Il s'agit de créer une entreprise qui fournit des services à l'association et qui se fait rémunérer par elle sur présentation de facture. Attention, ce montage peut comporter certains risques ; **cette solution est abordée dans notre article *Se rémunérer avec son association.***

Des documents Excel pour gérer votre entreprise (gratuit).

WikiCréa a mis au point des fichiers Excel gratuits pour gérer une entreprise :

- un modèle de **plan financier** facile à compléter, incontournable pour les recherches de financement,
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : **cliquez ici**,
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : **cliquez ici**,
- un **modèle de suivi de trésorerie** : **cliquez ici**.

Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. **Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.**

Voir aussi notre article sur l'association loi 1901.